

Ecolo prône la fin du vote électronique wallon

Fin du vote électronique, consultation populaire, timing plus serré pour les questions parlementaires,... Les députés wallons veulent toiler les outils démocratiques.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Le groupe Ecolo au Parlement wallon s'apprête à déposer deux textes (une proposition de résolution et une proposition de décret) en vue de supprimer le vote électronique lors des élections communales et régionales en Wallonie. À première vue, la démarche est étonnante. La majorité PS-cdH a inscrit ce point dans sa déclaration gouvernementale. Pourquoi dès lors Ecolo prend-il la main? Par opportunisme? Il y a un peu de cela, mais Stéphane Hazée, le chef de file des Ecolo à Namur et cosignataire des textes avec le député Philippe Henry, y voit surtout un coup stratégique. Selon lui, cette manœuvre doit pousser l'actuel gouvernement à respecter ses engagements. «Venir avec une initiative aujourd'hui, c'est empêcher que le débat disparaisse de l'actualité. Il y avait déjà un accord gouvernemental sur ce point sous la précédente législature, mais suite à une rébellion liégeoise, tout est resté bloqué. Il est temps d'avancer et de relancer le débat.» Bref, chez Ecolo, on n'entend pas relâcher la pression. «Non, au contraire, il faut en débattre. Lors des élections 2014, la Wallonie a connu son plus grand bug information. Notre objectif est clairement d'empêcher que cela se reproduise. Il faut changer de système», martèle le député de l'opposition.

«Et s'il y a une initiative gouvernementale, je m'en réjouis», précise Stéphane Hazée.

Constat d'échec

A priori, l'initiative des écologistes ne devrait pas recevoir trop de résistance en Wallonie, tant un consensus politique se dégage pour dire que le vote électronique est un échec. Même au sein de la majorité. «Il est utile qu'on lance une réflexion. Quand on voit la manière dont les élections ont été validées en mai dernier, il faut s'interroger sur l'opportunité du vote électronique», reconnaît Dimitri Fourny, chef du groupe cdH au Parlement. Même au MR, jusqu'ici ardent défenseur de la formule électronique, on se dit prêt à un retour du bulletin papier.

Pourquoi un tel rejet? «C'est un échec!», constate Stéphane Hazée. En fait, le vote électronique inspire la méfiance depuis plusieurs années. «Il y a d'abord l'impossibilité pour l'électeur de vérifier que son bulletin a été correctement enregistré. On reproche aussi au système d'empêcher tout contrôle citoyen.» Les nombreux incidents (pannes, bugs,...) ont fait le reste: la crédibilité du système est brisée. «En 2003 par exemple, un candidat avait obtenu dans un bureau de vote plus de voix de préférence que le nombre total de voix enregistrées», rappelle Ecolo.

Pour couronner le tout, le coût du système est épinglé. «Le coût du vote électronique par électeur est de 1,37 euro contre 0,10 euro par électeur en cas de vote papier.» On l'a compris, pour Ecolo, «il est temps d'arrêter les frais.»

Un Sénat wallon

Le bannissement du vote électronique n'est pas le seul point qui fait débat. Une unanimité plutôt rare à Namur s'est dégagée pour dire que la Région doit toiler son processus démocratique en se dotant rapidement d'outils modernes. Première chose acquise, la Région va autoriser la consultation populaire. Un autre moyen de pression citoyen

qui pourrait être mis en place, c'est la pétition. Dans le cadre d'une réforme du règlement intérieur de l'assemblée, le Président du Parlement va autoriser les pétitions citoyennes via le site internet de son institution. André Antoine (cdH) espère aussi redynamiser les débats parlementaires en réduisant le temps des questions et en limitant le recours au papier pour les députés.

Finalement, les partis de la majorité militent pour la mise en place d'une commission spéciale dédiée au renouveau démocratique. Le PS souhaiterait en faire une chambre de réflexion dans laquelle politiques et experts débattraient des enjeux démocratiques: quels outils de participation des citoyens doivent-ils être mis en œuvre? Quels contrôles de l'exercice des mandats publics sont-ils à prévoir?

Ce «Sénat» wallon pourrait aussi se pencher sur la problématique d'incompatibilité entre les fonctions exécutives à la Région et la limitation des ministres «extraparlémentaires».

La modernisation des règles électorales serait aussi un point soumis à examen: faut-il, oui ou non supprimer la case de tête ou encore doit-on, à l'avenir donner la possibilité d'élire directement le ministre président comme c'est aujourd'hui le cas pour les bourgmestres dans les Communes?

Bref, ça bouillonne d'idées à Namur. Il faut espérer maintenant que cet élan parlementaire ne soit pas bridé par les calculs politiques des états-majors des partis!